

du commerce des produits agricoles et des produits à base de ressources naturelles (y compris les produits partiellement ou entièrement traités), ainsi que des services et des mesures de sauvegarde.

Des négociations se sont poursuivies au cours de l'exercice financier pour améliorer et élargir l'Accord du GATT relatif aux marchés publics. Les négociations ont pour but d'améliorer les procédures de l'Accord, d'élargir sa portée et d'examiner la possibilité d'y inclure l'achat de services par les gouvernements. L'Accord, qui a été ratifié par les principaux pays industrialisés, ouvre à la concurrence internationale une partie du marché des biens de ses membres.

En 1985-1986, le Canada a participé aux activités du GATT décrites ci-dessous.

### **Sociétés des alcools**

À la suite de consultations tenues avec le Canada, en vertu des dispositions concernant le règlement de différends du GATT, sur les présumées pratiques discriminatoires de fixation des prix par les sociétés provinciales des alcools, la Communauté européenne a demandé, le 12 mars 1985, qu'un groupe spécial soit chargé d'étudier la question. Son mandat a été accepté; on continue de rechercher une entente sur le choix des membres du groupe. En outre, des consultations bilatérales en vue d'un règlement mutuellement satisfaisant se poursuivent.

### **Système harmonisé de tarifs**

Les préparatifs se sont poursuivis pour mettre en œuvre le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Le Canada a participé activement aux travaux du Comité du GATT sur les concessions tarifaires. Les séances de travail portaient notamment sur les points suivants : l'examen des conversions tarifaires des principaux partenaires commerciaux; les moyens de parvenir à un consensus sur les procédés à adopter dans le cadre des prochaines négociations menées en vertu de l'article XXVIII du GATT; et la préparation d'une base de données sur les tarifs devant servir aux négociations relatives au SH (et peut-être, aux négociations commerciales multilatérales). On s'attend maintenant à ce que le Canada et ses principaux partenaires commerciaux mettent en œuvre le SH le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

### **Pièces d'or**

Après avoir consulté le Canada, le gouvernement de l'Afrique du Sud a demandé, le 26 octobre 1984, la création d'un groupe spécial chargé d'examiner la pratique du gouvernement ontarien qui consiste à imposer une taxe sur la vente des pièces d'or importées. Le groupe spécial s'est réuni d'avril à juin 1985 et a conclu que la taxe ontarienne n'était pas conforme à la disposition du GATT relative au traitement national. Le gouvernement ontarien a par la suite modifié la mesure en conséquence.

### **Participation du Mexique et de la Chine au GATT**

Cette année, le Canada a continué de préparer sa position en vue des négociations sur les concessions tarifaires et autres que devront faire le Mexique et la Chine en accédant au GATT. Les négociations avec le Mexique sont déjà en cours; quant aux négociations avec la Chine, elles devraient commencer à l'automne 1986.

### **Élargissement de la Communauté européenne**

Après l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne, les partenaires commerciaux de cette dernière, dont le Canada, entameront des négociations en vue d'obtenir des indemnités pour compenser le resserrement de leur accès au marché de la CEE après l'intégration des régimes commerciaux espagnols et portugais dans celui de la CEE. Les négociations devraient commencer pendant l'été 1986.

### **Organisation de coopération et de développement économique**

Au cours de l'année, le Canada a participé activement aux travaux de l'OCDE. À la rencontre de mai, les ministres de l'OCDE ont reconnu d'emblée la nécessité de tenir une nouvelle série de négociations commerciales.

Le Comité des échanges a examiné plusieurs questions dont : l'accession de la République populaire de Chine (RPC) au GATT, le rôle des pays en développement dans la nouvelle série de négociations, les mesures destinées à renforcer la transparence et la discipline dans le secteur des crédits d'aide liée et du financement connexe des exportations, ainsi que le commerce des services et de la technologie de pointe, deux secteurs qui prennent de l'importance. En outre, le Comité des échanges a pris une importante mesure connue sous le nom de « *statu quo* et rétrogression » (des mesures protectionnistes) en vue de montrer l'engagement que les gouvernements membres ont pris pour lutter contre le protectionnisme. En procédant à l'élimination ou à la suppression progressive des contingents dans l'industrie de la chaussure, le Canada a été cité en exemple par rapport à cet objectif.

Le Comité de l'industrie a examiné plusieurs questions, dont l'adaptation industrielle, la technologie de pointe et le secteur de la construction navale.

Les problèmes des échanges internationaux dans le secteur de l'acier, aggravés par un excédent de capacité croissante, ont été examinés par le Comité de l'acier de l'OCDE. Celui-ci a procédé à un examen circonstancié des politiques commerciales et industrielles des pays membres en vue de s'assurer que ceux-ci ne prennent pas de mesures qui transfèrent le fardeau de l'adaptation aux secteurs sidérurgiques d'autres pays. Le Comité a, en outre, étudié l'attribution de crédits officiels à l'exportation pour subventionner des usines et de l'équipement sidérurgiques; les problèmes comparatifs d'ajustement structurel, dont les questions de main-d'œuvre; ainsi que l'ensemble des tendances dans le domaine de la production, de l'utilisation et du commerce de l'acier.

L'OCDE poursuit de façon soutenue un programme de travail ayant trait à l'agriculture. On peut le diviser en trois éléments : a) examen régulier de l'évolution du marché des principaux produits de base, les céréales, les viandes ainsi que les produits laitiers et horticoles; b) prise de conscience de l'évolution des politiques agricoles dans les pays membres; et c) surveillance des politiques des échanges agricoles et des politiques connexes. Une fois par an, ces trois aspects sont réunis dans une étude générale que publie le Comité de l'agriculture. L'OCDE rédige également des rapports spéciaux sur des sujets comme le commerce agricole avec les pays en développement, l'énergie dans le secteur agro-alimentaire, les méthodes de soutien des revenus agricoles et les politiques agricoles pour les années quatre-vingt. L'OCDE travaille